



Ouagadougou, le 02 AVR 2026

COMMUNIQUE

Concours « Prix Galian » 2026, 29^e édition

Le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme a l'honneur d'informer les professionnels du secteur des médias de l'ouverture du concours « Prix Galian », édition 2026.

Les œuvres recevables sont celles qui ont été publiées ou diffusées dans un organe de presse de droit burkinabè paraissant ou émettant au Burkina Faso : et celles diffusées dans un organe de presse en ligne de droit burkinabè portant sur l'actualité burkinabè entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction générale de la Communication et des Médias, située au 5^e étage du bâtiment R+11 dans la zone ZACA, du 7 au 28 avril 2026, de 08 heures à 15 heures 30 minutes. Ils sont également recevables dans les Directions Régionales de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Peuvent faire acte de candidature, les journalistes, les techniciennes et les techniciens des différents corps de métiers de la presse écrite, de la presse en ligne et de l'audiovisuel travaillant dans un média de droit burkinabé et utilisant la langue française ou les langues nationales (Moore, Jula, Fulfulde, Gulmancema).

Pour la presse en ligne, les liens des œuvres sont envoyés à l'adresse suivante : dgem@communication-culture.gov.bf

Le règlement intérieur qui précise les conditions de participation et les genres rédactionnels en compétition, peut être consulté sur le site web www.communication.gov.bf

Les « Prix Galian » : promouvoir l'excellence dans les médias !

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général en mission, le Directeur général
des Etudes et des Statistiques Sectorielles assurant l'interim


Mambourou SOMA
Chevalier de l'Ordre du Mérite des
des lettres et de la Communication

